

# Tensions entre la presse et l'Elysée

## Les sociétés de journalistes protestent auprès de la présidence

**A**près quelques jours de tension larvée, les relations entre le service de communication de l'Elysée et les journalistes ont viré à l'aigre, jeudi 18 mai. Dans l'après-midi, une quinzaine de sociétés de journalistes, dont celles de l'AFP, du *Monde* ou de TF1, et une dizaine de directeurs de rédaction, soutenus par l'association Reporters sans frontières, ont signé une lettre ouverte au président de la République pour lui « transmet-

tre [leurs] inquiétudes quant à l'organisation de la communication présidentielle ».

« Il n'appartient en aucun cas à l'Elysée de choisir ceux d'entre nous qui ont le droit ou non de couvrir un déplacement, quel qu'en soit le thème, écrivent-ils, en référence à l'organisation du voyage présidentiel à Gao (Mali), vendredi 21 mai. (...) Alors que la défiance pèse de plus en plus sur l'information, choisir celui ou celle qui rendra compte de vos déplacements ajoute à la confusion entre communication et journalisme, et nuit à la démocratie. »

### « On a bousculé les habitudes »

Ce sont habituellement les journalistes accrédités à l'Elysée qui couvrent les voyages officiels. Mais, pour celui-ci, le premier du quinquennat, l'Elysée a contacté des rédactions pour suggérer qu'elles envoient leur spécialiste défense plutôt qu'un journaliste politique. Certaines ont suivi le conseil, d'autres non. Dans quelques cas, des journalistes défense ont été directement contactés. Plusieurs médias, enfin, n'ont pu envoyer personne ; seules 25 places étaient proposées pour des raisons logistiques et de sécurité.

Au final, cette façon de procéder a donné l'impression que le nouvel exécutif entendait sélectionner les journalistes, voire évincer certains rédacteurs, et orienter le thème des échanges lors du voyage, en limitant la part de la politique pure.

« Nous n'avons récusé personne, a répondu au *Monde* Sylvain Fort, responsable de la communication du président. En revanche, nous avons la volonté d'ouvrir le

jeu, en accueillant des journalistes spécialisés, selon le thème abordé lors de tel ou tel déplacement. L'accès au président n'est pas une rente réservée à une seule catégorie de journalistes. Mais, in fine, ce sont les rédactions qui décident de qui elles envoient. » M. Fort dit « comprendre » la polémique mais la relie principalement au « sentiment d'être écartés qu'ont ressenti certains journalistes politiques » : « On a bousculé les habitudes. »

Interrogé par Léa Salamé sur le plateau de « L'Emission politique » de France 2, jeudi 18 mai, le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, a lui aussi précisé qu'« évidemment ce n'est pas le président de la République qui doit choisir les journalistes qui couvrent tel ou tel sujet ».

Il faudra attendre les prochains déplacements présidentiels pour voir si l'ambiguïté initiale est levée ou perdue. Plus largement, les rédactions s'interrogent : ces tensions vont-elles s'atténuer après quelques réglages ? Ou sont-elles révélatrices d'un nouveau type de relation, plus dure, après une ère Hollande très ouverte ?

Depuis dimanche 14 mai, jour de l'investiture, plusieurs difficultés sont survenues : problèmes d'accréditation pour la passation des pouvoirs, accès beaucoup plus limité des photographes aux activités du président, rareté des échanges... Une réunion a été prévue, vendredi 19 au matin, entre le service de communication et les organisations qui gèrent le travail de la presse à l'Elysée (« pool », comité de liaison et association de la presse élyséenne) pour évoquer ces problèmes. ■

**ALEXIS DELCAMBRE**

## LE CONTEXTE

### LETTRE DES RÉDACTIONS

Une quinzaine de directions de rédactions et de sociétés de rédacteurs, dont celles du *Monde*, ont signé, jeudi 18 mai, une lettre ouverte au chef de l'Etat pour lui faire connaître leur inquiétude sur l'organisation de sa communication. « Il n'appartient en aucun cas à l'Elysée de choisir ceux d'entre nous qui ont le droit (...) de couvrir un déplacement, quel qu'en soit le thème, indique le texte. Ce n'est pas au président de la République, ou à ses services, de décider du fonctionnement interne des rédactions, du choix de leurs traitements et de leurs regards. Ce choix relève des directions des rédactions et des journalistes qui les composent. Aucun de vos prédécesseurs ne s'est prêté à ce genre de système, au nom du respect de la liberté de la presse. »